REPUBLIQUE FRANÇAISE

Montanay
Entre Saône et Dombes

Police du stationnement
Extrait du registre des arrêtés du Maire

Commune de MONTANAY
Arrêté temporaire n°2026-162
Objet : Construction rue du Bacon

Le Maire de MONTANAY

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°), L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;
- **VU** le Code de la Route ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la demande de Monsieur Imad MEJDI pour le stationnement des véhicules de livraisons de matériaux et de béton dans le cadre de sa construction,

ARRETE

Article 1er :

Les places de stationnement situées entre le n°635 et n°571 de la **Rue du Bacon** 69250 Montanay, sont réservées aux véhicules assurant la livraison de matériaux nécessaires aux travaux de construction du demandeur, le **mercredi 14 octobre 2026.**

Article 2 :

Le stationnement de tout autre véhicule entre 7h et 18h est interdit à ces emplacements durant toute la période précitée.

Article 3 :

Le stationnement des véhicules de livraison ne doit en aucun cas entraver la chaussée et la circulation, et laisser impérativement le passage libre pour les véhicules des services de secours.

Article 4 :

Le demandeur devra veiller à la protection et à la sécurité des piétons et cyclistes aux abords des stationnements réservés tout particulièrement le temps des déchargements.

Article 5 :

L'affichage du présent arrêté et la signalisation seront assurés par le demandeur Monsieur Imad MEJDI.

Article 6 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Montanay, le 9 octobre 2026
Le Maire
Patrice COEURJOLLY



Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay
- Service de secours
- Monsieur Imad MEJDI